



Les différents modes de logement du lapin biologique



Logement

Les parcours végétalisés, clôturés et partiellement ombragés

Les cages mobiles

Logement semi plein-air et parc fixe

Vide sanitaire



Les différents modes de logement du lapin biologique

Les quatre systèmes de logements suivants sont autorisés :

- ↳ Les enclos mobiles de prairies, ou cages mobiles de prairies (à déplacer au minimum une fois par jour)
- ↳ Les parcours végétalisés, clôturés et partiellement ombragés
- ↳ Les logements en semi plein air, avec aires d'exercice extérieurs non végétalisés (partiellement couvertes, et ouvertes sur au moins 3 côtés)
- ↳ bâtiments avec isolation satisfaisante, et aération, et éclairage naturels abondants, et une aire d'exercice extérieure (dont le sol peut être rendu étanche, ex.: béton)

Ne sont PAS autorisés, les élevages : sur sol grillagé ou toute autre forme de logement sans litière (cases avec caillebotis, clapier...)

plus de détails : cf. fiche réglementation



Etant donné le manque de fournisseurs de cages et de parcs, les éleveurs sont généralement contraints de fabriquer leurs propres cages et parcs. Ainsi, les animaux ne sont pas logés exactement dans les mêmes conditions dans chaque élevage. Dans la plupart des cas, l'héber-

gement des reproducteurs se fait essentiellement en cages mobiles. Les femelles disposent généralement de plus d'espace que les mâles, puisqu'elles ne changent pas de cage entre les périodes de gestation, de lactation ou de repos.

Les lapins à l'engraissement sont le plus souvent répartis dans des cages mobiles ou en parcs plein air clôturés. Les parcs sont moins contraignants en temps de travail (et pénibilité) que les cages qui nécessitent un déplacement quotidien.

Les parcours végétalisés, clôturés et partiellement ombragés

- ↳ **Avantages :** moins coûteux à installer.
- ↳ **Inconvénient :** fuite possible d'animaux, accès possibles par les prédateurs (chiens, renards, rapaces...), difficulté de soustraire un lapin malade, plus grande contagion possible lors d'épizootie...



Parcours de 600 m²



Parcs fixes + «cage» à veaux



Exemple de bâtiment associé au parcs enclos mobile





Une cage mobile d'engraissement (à gauche) et une cage de reproduction avec cloison amovible (à droite) (Source : cuniculturemagazine.info)



Les cages mobiles



L'intérêt des cages mobiles est la protection permanente des lapins, vis à vis d'éventuels prédateurs, ou vis à vis des conditions climatiques. Cela permet également d'éviter toute fuite d'animaux.

Les inconvénients résident principalement dans l'obligation de déplacer chaque jour les cages, ainsi que de fournir l'abreuvement (*efforts physiques*).

Logement semi plein-air et parc fixe



Logement semi plein-air



Parc fixe

- ↳ **Avantages :**
faible coût si on dispose déjà d'un abri ou d'un local re-utilisable; permet une protection des animaux plus satisfaisante.
- ↳ **Inconvénient :**
la surface de paturage étant restreinte, il faut apporter l'alimentation aux animaux, y compris les fourrages (*verts ou secs selon saison*)

Logement



Vide sanitaire



Bâtiments : Nettoyage et désinfection après le départ de chaque bande. Le nettoyage à l'eau sous pression est possible avec : eau de javel, soude caustique et divers produits biologiques. Après nettoyage et désinfection, un vide sanitaire de **14 jours minimum** doit être respecté.

Les produits autorisés (*exemple : chaux vive, essences naturelles de plantes...*) pour le nettoyage des bâtiments sont listés dans l'annexe VII du règlement (CE) n°889/2008.

Parcours : 2 mois minimum de vide sanitaire.

Partenaires : ITAB, ITAVI, Centre INRA de Toulouse, Centre INRA de Nouzilly, CAB, CDA 26, CDA 19, CDA 85, GABLim, FNAB, Université de Perpignan, Labovet Conseil.



Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme CASDAR RFI LapinBio :
« Développer une production cunicole durable en AB », 2010-2012.



Coordination : Antoine Roinsard (ITAB)

Maquette : Flore de La Taille (floregrafic@wanadoo.fr)

Rédaction : Thierry Gidenne (INRA)

Relecture : Julie Carrière (ITAB), Aude Coulombel (ITAB), Thierry Gidenne (INRA), Laurence Lamothe (INRA), Jacques Cabaret (INRA), Florence Van Den Horst (ITAVI), Juliette Leroux (FNAB), Jean-Pierre Goby (IUT Perpignan), Olivier Gauvrit (CAB – CIVAM 53), Samuel Boucher (Labovet Conseil), Benoît Greffard (CA 85), Christel Nayet (CA 26), Jean-Marie Morin (Formabio), Pascal Orain.

Crédits photos : Olivier Gauvrit (CIVAM 53 – CAB PDL), Thierry Gidenne (INRA Toulouse), Samuel Boucher (Labovet Conseil), Joannie Leroyer (ITAB).